

ASSOCIATION L'HEURE JOYEUSE

RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES

PERIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018

Nous avons examiné les comptes de l'Association L'Heure Joyeuse pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Ces comptes comprennent le bilan, le compte de produits et charges et les notes annexées au présent rapport. Les fonds propres et assimilés de l'Association au 30 septembre 2018 s'élèvent à MAD 21.646.906,63 dont un résultat de MAD 484,22. Notre responsabilité consiste, sur la base de nos travaux d'audit, à exprimer une opinion sur ces comptes.

Les comptes de l'Association L'Heure Joyeuse ont été établis sur la base des principes suivants :

- les dons accordés par l'Association sont comptabilisés en charges non courantes lorsque les fonds sont virés ;
- le fait générateur de la comptabilisation de la charge correspond à la réception de la prestation et/ou la mise à la consommation des biens ;
- les immobilisations sont comptabilisées dès lors qu'elles sont propriété de l'Association ;
- les dons à recevoir au titre des conventions libres sont comptabilisés en produits d'exploitation en fonction des termes contractuels inclus dans les conventions conclues avec les donateurs ;
- les subventions reçues des partenaires au titre des conventions dédiées sont affectées à un compte « Fonds dédiés » afin de permettre l'identification et le suivi des ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice. Lors de leur utilisation effective, les fonds sont repris en produits au rythme de la réalisation des engagements. La part non utilisée de ces subventions à la fin de chaque exercice reste affectée à un compte « Fonds Dédiés ».
- les dons libres sont comptabilisés en produits d'exploitation à l'encaissement (méthode cash basis).

Opinion sur les comptes

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association L'Heure Joyeuse pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, conformément aux principes comptables décrits ci-dessus.

Casablanca, le 25 février 2019

Bachir TAZI
Associé

 ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
37, Bd. Abdellatif Ben Kadour
- Casablanca -
Tél: (212) 522 95 79 00/Fax : (212) 522 39 02 26